

Les grandes étapes de la création d'un P.A.E.N

Délibération des commune(s) et/ou EPCI compétent(e-s) en matière de P.LU sur :

- intérêt de lancer projet de P.A.E.N
- projet de périmètre.

Département est saisi.



3 COPILS :
 1 : méthodologie
 2 : Diagnostic territoire
 3 : Définition périmètre / orientations programme d'action

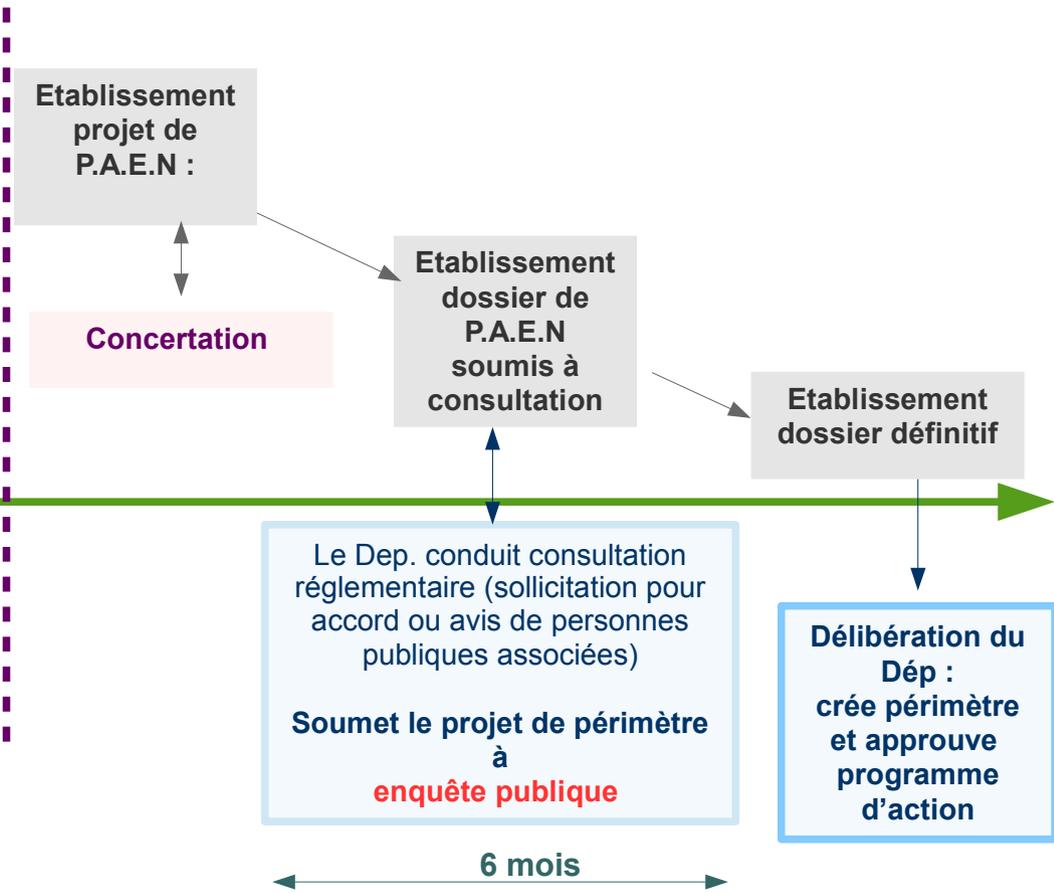
Réunion publique

COPIL 4
 - pertinence projet de PAEN,
si avis favorable :
 - choix projet de périmètre,
 -propositions d'aménagements et orientations de gestion

Dép se prononce sur :

- intérêt du projet
- niveau de financement consenti

confie maîtrise d'ouvrage à collectivité compétente en matière de P.L.U



1 - ETUDE DE FAISABILITE

1 an

2 - ETABLISSEMENT DU DOSSIER DE P.A.E.N

1 an

